

Pêche et littoral

Le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime a lancé en 2009 le Plan Halieutis à l'horizon 2020 qui vise à assurer la durabilité de la ressource et à améliorer la performance et la compétitivité du secteur.

Dans ce contexte, l'Institut National de Recherche Halieutique (INRH) travaille sur des mesures concernant les vulnérabilités et l'adaptation aux changements climatiques pour le secteur de la Pêche :

- Evaluation des répercussions des changements climatiques sur la distribution et l'abondance des espèces marines, en particulier les espèces de poissons exploitées (programme permanent de l'INRH pour le suivi des espèces);
- Etude des impacts des changements climatiques sur la structure et le fonctionnement des écosystèmes (programme de recherche de l'INRH lancé sur la période 1994-1999 et repris depuis 2003);
- Etude de réorganisation ou modification des pratiques de pêche suite aux changements de dynamique des espèces (programme permanent de l'INRH pour présenter au Ministère de la Pêche des propositions d'aménagements des pratiques de pêche).

A noter que, pour les mesures d'adaptation concernant le littoral, une loi est en projet pour clarifier les compétences des différentes autorités qui interviennent sur le littoral.

Cette loi devrait permettre la mise en œuvre d'une gestion intégrée des zones côtières et leur adaptation à l'élévation du niveau de la mer :

- soit par édification de digues ou autres ouvrages de protection,
- soit par accommodation à la montée des eaux,
- soit par abandon de l'utilisation de certaines côtes.

Par ailleurs, le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement de l'Espace réalise un Audit Intégral du Littoral Marocain (2007-2010) qui aboutira à une stratégie de gestion intégrée de cet espace, prenant en compte sa vulnérabilité face aux effets du réchauffement climatique.